

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

AIDE A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan a instauré un dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion revendu par un professionnel identifié. Il s'agit d'une subvention fixée à 40 % du prix d'achat TTC d'un vélo à assistance électrique, dans la limite de 400 € TTC par véhicule acheté. Cette offre s'adresse à toute personne physique :

- Dont le revenu fiscal de référence par part de l'année précédant l'acquisition du cycle est inférieur ou égal à 15 400 €.
- Domiciliée dans une des communes membres de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, dans la limite d'une subvention par foyer.

LE DEMANDEUR :

Nom :

Prénom :

ADRESSE : n° avenue/boulevard/rue :

Code postal : Ville : Téléphone :

CERTIFIE SUR L'HONNEUR (cases à cocher) :

☐ Que le cycle est un modèle à assistance électrique

☐ Que le cycle n'utilise pas de batterie au plomb

☐ Que le cycle est enregistré au Fichier National Unique des Cycles Identifiés (FNUCI)

☐ Avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 15 400 euros

☐ S'engager, pour une durée de cinq ans à compter de la date de facturation du vélo à assistance électrique, à ne pas le revendre et à fournir la preuve à la collectivité, sur simple demande de sa part, de la possession du cycle

☐ De ne bénéficier que d'une seule aide de la collectivité pour son foyer sur une durée de cinq ans

☐ Être informé(e) que le fait de tenter d'obtenir ou obtenir indûment une aide de la collectivité par fausse déclaration, production de pièces frauduleuses ou toute manœuvre répressible est susceptible de faire l'objet d'un dépôt de plainte auprès du procureur de la République de la part de la collectivité

CONFIRME L'EXACTITUDE DES ÉLÉMENTS PORTÉS SUR LA PRÉSENTE DEMANDE

Date : Signature :



**Afin de mieux vous connaître et éventuellement nous permettre d'ajuster notre offre à vos besoins,
merci de bien vouloir répondre aux questions suivantes :**

Vous êtes : ☐ un homme ☐ une femme

Vous avez entre : ☐ 18-34 ans ☐ 35-54 ans ☐ 55-64 ans ☐ 65 ans et plus

Vous utilisez le plus souvent : ☐ les transports en commun ☐ une voiture ☐ un deux-roues

Vous disposez déjà : ☐ d'une voiture essence ou diesel ☐ d'une voiture électrique

☐ d'un deux-roues à essence ☐ d'un vélo

Vous utiliserez votre deux-roues électrique pour des trajets : ☐ domicile-travail (école) ☐ vie quotidienne

☐ loisir

Ce deux-roues électrique va-t-il remplacer un autre véhicule ?

☐ non

☐ oui, lequel : ☐ remplacement définitif ou ☐ régulier ou ☐ occasionnel

Vous allez garer votre deux-roues électrique dans : ☐ la rue ☐ une cour ☐ un parking

☐ un garage ou local privatif

*Les données personnelles collectées sont exclusivement traitées par la 3CMA,
dans le respect de la loi RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)*

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Attention : Tout dossier incomplet vous sera retourné

1 : le bénéficiaire et l'acquéreur constituent la même personne

Le bénéficiaire, devra remettre :

- ☐ le formulaire de la demande dûment complété,
- ☐ les deux exemplaires originaux de la convention signée portant la mention manuscrite « lu et approuvé »,
- ☐ une copie de l'avis d'imposition de l'année précédant l'achat du vélo (exemple : pour un achat en mars 2026, fournir l'avis d'imposition de 2025 sur les revenus de 2024). Toutes les pages de l'avis d'imposition doivent être transmises,
- ☐ une copie du certificat d'homologation EN 15194 pour un vélo à assistance électrique à son nom propre et à l'adresse de son domicile,
- ☐ une copie du certificat d'identification du cycle établi à son propre nom ou à défaut la copie de la facture d'achat du vélo si elle mentionne le numéro d'identification du cycle (identifiant FNUCI),
- ☐ la copie de la facture d'achat du deux-roues électrique, à son nom propre, et qui doit être postérieure à la mise en place de l'ensemble du dispositif,

- ☐ le dernier avertissement de la taxe d'habitation, complet (deux volets-pas d'échéancier) ou une quittance de loyer ou une facture de consommation d'électricité du domicile de moins de 3 mois à votre nom propre, au même nom et adresse que celui de la facture du vélo,
- ☐ son Relevé d'Identité Bancaire.

2 : le bénéficiaire est le représentant légal de l'acquéreur mineur

Le bénéficiaire de la subvention peut être une personne distincte de l'acquéreur, si ce dernier est mineur, dans ce cas, il doit justifier qu'il est le représentant légal. Le bénéficiaire, devra remettre :

- ☐ le formulaire de la demande dûment complété,
- ☐ les deux exemplaires originaux de la convention signée portant la mention manuscrite « lu et approuvé »,
- ☐ une copie de l'avis d'imposition, du représentant légal de l'acquéreur, de l'année précédant l'achat du vélo (exemple : pour un achat en mars 2026, fournir l'avis d'imposition de 2025 sur les revenus de 2024). Toutes les pages de l'avis d'imposition doivent être transmises,
- ☐ une copie du certificat d'homologation EN 15194 du vélo à assistance électrique au nom de l'acquéreur à l'adresse du domicile de l'acquéreur,
- ☐ une copie du certificat d'identification du cycle établi à son propre nom ou à défaut la copie de la facture d'achat du vélo si elle mentionne le numéro d'identification du cycle (identifiant FNUCI),
- ☐ la copie de la facture d'achat du véhicule, au nom de l'acquéreur, et qui doit être postérieure à la mise en place de l'ensemble du dispositif,
- ☐ une attestation d'hébergement justifiant le domicile de l'acquéreur et un justificatif du domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois, au même nom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo à assistance électrique,
- ☐ son Relevé d'Identité Bancaire.

Information : procédure de paiement selon les règles de la comptabilité publique : le délai de versement de la subvention est estimé à 3 mois

DOSSIER COMPLET À ADRESSER :

Par courrier :

Monsieur le Président
Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan
125, avenue d'Italie
73300 Saint-Jean-de-Maurienne

Ou par mail :

contact@3cma73.com